

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 30 mars 2023 à 19 h 30 à la mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- **Approbation du budget primitif 2023 de la commune et du service d'eau**
- **Vote des taxes locales,**
- **Auberge : location gérance,**
- **Convention C.Cnes Morvan Sommets et Grands Lacs - transport scolaire collège,**
- **Redevance occupation du domaine public – Orange et Enédis,**
- **Questions diverses.**

Étaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Béatrice GERARD.

Excusée : Brigitte HORB

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 16 février 2023.

- **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le maire présente un budget primitif pour 2023 préparé avec la commission des finances.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses (€)</u>	<u>Recettes (€)</u>
Charges à caractère général (combustible, Electricité, téléphone, entretien, assurances...)	82 400.00	
Charges de personnel et charges sociales	64 750.00	
Atténuation de produits (Prélèvement Etat, GIR)	40 941.00	
Virement à la section d'investissement	68 483.71	
Autres charges de gestion courante (Indemnités des élus, cotisations retraite, Sce Incendie)	57 876.12	
Charges financières	1 000.00	
Immobilisations (Amortissements)	333.00	
Excédent de fonctionnement reporté		202 991.43
Atténuation de charges		11 254.00
Redevances Edf/Télécom, vente de bois chauffage, concessions cimetièrè, ...		6 410.00
Impôts et taxes (sans augmentation)		141 442.00
Dotations de l'Etat		94 853.00
Revenus des immeubles (loyers Auberge + logements)		8 700.00
<u>TOTAL</u>	<u>315 783.83</u>	<u>465 650.43</u>

Ce budget est présenté en sur équilibre. Le maire rappelle que cette situation est momentanée dans la perspective de travaux envisagés à l'église.

<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>Dépenses (€)</u>	<u>Recettes (€)</u>
Adressage	16 632.00	6 930.00
Toitures, murs école	110 462.00	44 197.00
Aménagement mairie	20 066.80	13 151.00
Matériel divers	5 000.00	
Columbarium- Jardin du Souvenir	9 596.40	
Coffret électrique Place	1 515.42	315.71
Travaux église	80 000.00	8 000.00
Remboursement emprunts	2 560.00	
Solde exécution n-1 investissement		47 192.37
Dépôts cautionnements reçus	1 751.00	1 751.00
Virement de la section de fonctionnement		68 483.71
Excédent de fonctionnement		49 029.53
FCTVA		8 200.00
Amortissements Casernè pompiers Brassy 2015		333.00
TOTAL	247 583.62	247 583.62

➤ **VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2023**

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la fiscalité locale.

➤ **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE D'EAU 2023**

Ce budget concerne 10 abonnés à La Gare et à Parjot.

- **Fonctionnement** : Total des dépenses : 2 895.52 € ; Total des recettes : 2 895.52 €
- **Investissements** : Total des dépenses : 3 576.95 € ; Total des recettes : 3 576.95 €

Le budget primitif du Service d'eau est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

➤ **LOCATION-GÉRANCE AUBERGE**

Le Maire rappelle que le conseil municipal ayant décidé en juillet 2022 de retenir Monsieur David DOUCET et Madame Delphine BORGHERO comme repreneurs et futurs locataires gérants de l'Auberge de Gâcogne dont la commune, propriétaire des murs et de la licence IV, a récemment acquis le fonds de commerce, il y a lieu de signer un contrat de location-gérance avec eux pour l'exploitation dudit fonds.

Les principales conditions du contrat de location-gérance seront les suivantes :

- **Preneurs** : SARL 3DB
- **Durée du contrat** : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, renouvelable par périodes d'un an;
- **Loyers** : 500 € HT par mois la première année puis 600 € HT par mois à compter du 1^{er} avril 2024, payables mensuellement et d'avance;
- **Dépôt de garantie** : 1 000 €;
- **Activités minimales à assurer** : restaurant, bar, station-service, relais Poste, gaz, chambre d'hôte;
- **L'entretien extérieur** des terrains et de l'assainissement seront à la charge des preneurs;
- Il est prévu un **usage partagé** avec le comité des fêtes de la cour devant, du four et de la grange;
- **Les amplitudes d'ouverture** de l'établissement seront à minima celles prévues au projet remis au conseil municipal par les preneurs (5 jours entiers par semaine, à minima).

➤ **CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS – TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE**

Le Maire expose au conseil que la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs est chargé d'organiser le transport scolaire pour les enfants fréquentant le collège de Lormes. La Région participe au financement des titres de transport auprès des familles, la gestion administrative est réalisée par la communauté de communes. Il est sollicité une participation annuelle de 35 € par élève et proposée une convention établie pour 3 ans (années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025).

Le conseil autorise le maire à signer cette convention identique à la précédente.

➤ **REDEVANCES DOMAINES PUBLIC ORANGE et ENEDIS 2023**

Après délibération, les conseillers donnent leur accord pour la facturation de ces redevances à hauteur de :

- **1 296 €** pour ORANGE,
- **234 €** pour ENEDIS.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Travaux sur chemins : Les ruissellements lors d'orages ayant entraîné des dégradations sur certains chemins, il y a lieu d'y effectuer des travaux et de renforcer le réseau des saignées pour les écoulements d'eaux. Le conseil accepte un devis de M. Commaille (TP du Bazois) pour 5 580 € HT pour des travaux à effectuer à l'Huis-Pillavoine, Tachely et Moulin-Granard.

Fait à Gâcogne, le 15 avril 2023

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne